



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET MONSIEUR CHRISTOPHE EQUISOAIN POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'APITHERAPIE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE ZEN 2022

**DÉCISION N° DM-22-173
EN DATE DU 06 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°20-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par Monsieur Christophe EQUISOAIN, domicilié 7 rue Lejemptel 94300 Vincennes, d'organiser un atelier d'apithérapie le lundi 9 mai 2022 de 14h30 à 16h30 à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen» ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Christophe EQUISOAIN, domicilié 7 rue Lejemptel 94300 Vincennes, pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier d'apithérapie le lundi 9 mai 2022 de 14h30 à 16h30 à destination des seniors dans le cadre de «la semaine Zen».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220506-lmc1H9690H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/05/2022 Date de Publication : 06/05/2022
